

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 7 du 20 juin 2014



Actuellement en région

Pucerons VS Coccinelles



Nymphes de coccinelles

Des cas de pucerons ont été signalés sur tilleuls et sur seringats en Côte d'Or et dans l'Yonne.

Toutefois, ces attaques de pucerons sont en régression de par la présence de prédateurs de nettoyage sur les végétaux infestés de pucerons.

Il faut donc bien identifier les auxiliaires présents sur les végétaux et les laisser agir. Ils permettent en effet de réguler les ravageurs.



Larve de coccinelle

On observe notamment de nombreuses coccinelles. Le cycle des coccinelles comporte plusieurs stades : œufs, larves, nymphes, adultes. Dès leurs éclosions, les larves dévorent les pucerons. A la fin de leur croissance, ces larves se nymphosent en se fixant sur les parties des plantes bien exposées à la lumière. L'adulte qui en sort se nourrit alors également de pucerons.

Marronniers

Mineuses

La présence de mineuses du marronnier est toujours d'actualité. Les captures réalisées sont plus importantes que lors du dernier BSV avec une moyenne de 85 individus par piège.

Il est toujours possible d'installer un dispositif de piégeage phéromonal des papillons mâles afin de perturber la reproduction et de limiter les pontes et les dégâts esthétiques.



Mine et mineuse sur feuille

Chancre bactérien

Un cas de chancre bactérien a été relevé en Côte d'Or. Ce chancre du marronnier est dû à une bactérie qui entraîne l'apparition d'une boursouffure couleur rouille. Cette boursouffure s'étend et remonte rapidement le long des vaisseaux du bois. On peut alors voir sur l'arbre l'écoulement d'un exsudat brunâtre à rougeâtre.

Les symptômes relevés sont les suivants : réduction de la croissance, feuillage moins abondant et sous dimensionné, jaunissement des limbes foliaires ... puis dessèchement complet de l'arbre.

On constate également chez les arbres atteints des fissures corticales sur les troncs.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 7 du 20 juin 2014

Gazon

Fil rouge

Il y a toujours des cas de fil rouge qui ont été relevés sur les terrains sportifs et sur des gazons d'ornement dans le département de l'Yonne.

Les surfaces attaquées par ce champignon prennent un aspect rougeâtre.

Il est important de bien désinfecter les outils après chaque tonte afin d'éviter la propagation de ce champignon.



Fil rouge sur gazon
(source internet)

Châtaignier

Cynips

Des cas de cynips du châtaignier ont été signalés dans les départements de l'Yonne et de Saône et Loire.

Ces deux départements sont concernés par des arrêtés préfectoraux pour organiser la lutte contre cet organisme nuisible.

Le cynips du châtaignier est une petite guêpe dont la femelle pond ses œufs dans les bourgeons à feuilles et à fleurs.

Une fois l'œuf pondu, entre les mois de juin et de juillet, il éclot et la larve se développe aux dépens de l'organe dans lequel elle se trouve. Le développement de la larve débute en été, fait une pause en hiver et reprend au printemps suivant jusqu'à la sortie des adultes vers le mois de juin.

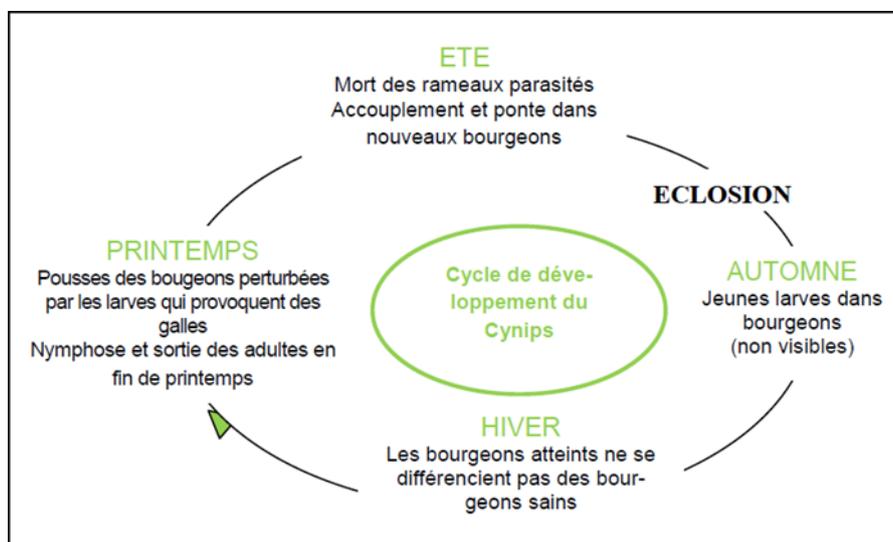
La larve sécrète, des toxines qui entraînent la formation d'une galle. Celle-ci déforme le végétal et rend impossible le développement de l'organe affecté. Cette guêpe peut être responsable d'une perte de production de châtaignes de 60 à 80%.

Après l'émergence des adultes, les galles sèches prennent l'apparence du bois et restent attachées jusqu'à deux ans sur l'arbre.



Gales sur feuilles de châtaignier

Cycle de développement du cynips



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 7 du 20 juin 2014

Platanes

Anthracnose et Tigre

Comme lors du dernier BSV, des cas d'anthracnose et de tiges ont été signalés dans la région. Les symptômes de l'anthracnose n'évoluent plus depuis l'installation d'une météorologie défavorable au champignon. Les feuilles au sol sont une source de contamination qu'il vaut mieux éliminer. Les arbres portent encore des feuilles nécrosées partiellement par l'anthracnose et les feuilles les plus marquées se sont détachées. On observe également la présence de tiges sur la face inférieure des feuilles où ils piquent le limbe afin de se nourrir.

Le miellat produit par le tigre se dépose sur tout ce qui est situé sous l'arbre infesté, causant ainsi des dommages au mobilier urbain et véhicules en stationnement. Ces dégâts sont encore négligeables.

Ce qu'il faut retenir

Développement des pucerons.

Vigilance sur l'évolution des ravageurs selon les conditions climatiques.

Émergence prochaine des papillons de processionnaires du pin, mise en place des pièges à phéromones.

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	
Processionnaire du Pin	
Processionnaire du Chêne	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Mineuse du Marronnier	
Pyrale du Buis	
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Tilleul	
Puceron sur Rosier	
Othiorhynque	

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancre bactérien sur Marronnier	A surveiller
Anthracnose sur Platane	A surveiller
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
<i>Cylindrocladium</i> du buis	
<i>Volutella</i> sur Buis	
Fusariose sur Gazon	
Rouille sur gazon	
Fil rouge sur gazon	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risques sanitaires importants	



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 7 du 20 juin 2014

Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par fax la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par mail à l'adresse ci-dessous :

Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : Prénom :
Adresse :
Mail : et fax :
Profession :
Ravageurs pouvant être suivis :

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE
Tel : 03 80 25 95 45 - **Fax : 03 80 25 95 49**
Mail : bsvzna@fredon-bourgogne.com

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 7 du 20 juin 2014

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, M. Gallimard (Talent).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

